



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

COMITÉ D'APPEL DU SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 2 octobre 2026



Rapport annuel du Comité d'appel du Sénat académique (CAP)

(Période du 1^{er} juin 2025 au 31 mai 2026)



Lynne Castonguay, secrétaire générale

Mélissa Kate Lelièvre, registraire adjointe,
secrétaire du Comité

Rapport annuel du Comité d’appel du Sénat académique (CAP)

(Période s’étalant du 1^{er} juin 2025 au 31 mai 2026)

Informations générales

Entre le 1^{er} juin 2025 et le 31 mai 2026, le Secrétariat général a traité 11 dossiers. Six dossiers ont fait l’objet d’une audience au Comité d’appel. Deux dossiers ont fait l’objet d’une demande en révision judiciaire à la Cour du Banc du Roi.

Faculté d’attache de l’appelante ou de l’appelant	Date du dépôt de l’appel	Objet de la demande	Audience	Statut du dossier
1. Faculté de droit	2 février 2025	Manquement au devoir d’accommodement.	Aucune	Délai en raison de maladie. Dossier fermé en juin 2026. (Appelant à diplômé en février 2026).
2. Faculté de droit	8 février 2025	Demande de recevoir une éducation inclusive.	Aucune	Délai en raison de maladie. Dossier fermé en juin 2026.)Appelant a diplômé en février 2026).
3. Faculté de droit	25 mars 2025	Demande d’admission au programme J.D.	17 juin 2025	Grief rejeté. Appel devant la Cour du Banc du Roi; appel rejeté par la Cour le 5 septembre 2025.
4. Campus d’Edmundston	25 avril 2025	Dossier portant sur la fraude académique.	7 août 2025	Grief rejeté par le CAP.
5. Campus d’Edmundston	25 avril 2025	Dossier portant sur la fraude académique.	7 août 2025	Grief rejeté par le CAP.
6. Faculté des arts et sciences sociales	1 mai 2025	Dossier portant sur la révision d’une note finale.	Aucune.	Mémoire de l’appelante ne fut pas déposé. Dossier fermé en décembre 2025.
7. Campus d’Edmundston	13 mai 2025	Dossier portant sur la révision d’une note.	28 juin 2025	Grief rejeté par le CAP.
8. Faculté des sciences de l’éducation	19 juin 2025	Dossier portant sur la note de passage dans un cours.	Aucune.	Comité d’appel ne peut pas modifier une note. Appelante a été avisée en conséquence et n’a pas donné suite au dossier.
9. Faculté de droit	14 août 2025	Demande d’admission au programme J.D.	9 avril 2026	Dossier est devant la Cour du Banc du Roi –l’audience

				est prévue le 2 décembre 2026
10. Faculté des sciences de la santé et des services communautaires	25 août 2025	Insatisfaction de la note finale – Révision de la lettre NS obtenue sans retrait obligatoire d'un cours clinique.	Aucune audience	L'appelante a retiré son appel le 31 octobre 2025.
11. Faculté des arts et des sciences sociales	21 mai 2026	Contestation d'une sanction à la suite d'une fraude académique avérée.	31 août 2026	Grief rejeté.

Attributions du Comité d'appel (CAP)

Au nom du Sénat académique, le Comité d'appel :

- a) examine, juge et sanctionne tout grief présenté par une personne étudiante qui, ayant épuisé toutes les voies normales de recours, estime avoir été traitée injustement et lésée dans ses droits se rapportant à ses études;
- b) examine, juge et sanctionne tout grief fondé sur des motifs se rapportant aux études et portant sur l'admission ou la réadmission de toute personne étudiante;
- c) en cas de violation d'un règlement de l'Université, le Comité ne peut imposer que les sanctions déjà prévues dans les règlements de l'Université.

Les décisions du Sénat académique sont sans appel.

Membres du Comité d'appel du Sénat académique en 2025-2026

Voici ci-dessous les membres du Comité d'appel du Sénat académique. Un Comité d'appel – en audience – se compose d'environ 3 à 4 membres votants. Sa composition tient compte des conflits d'intérêts réels et apparents, du lieu de l'audience, de la diversité des membres et de la répartition homme/femme.

MEMBRE	QUALITÉ	PROVENANCE ET PÉRIODE D'EXERCICE
Couturier, Jacques Paul (Président)	Ancienne cadre ou ancien cadre académique, employé ou à la retraite, avec voix consultative	Nommé par le Bureau de direction du Sénat académique 2023 10 à 2026 10
Castonguay, Lynne	Secrétaire générale ou le secrétaire général avec voix consultative	D'office
Lang, Mathieu (Vice-président)	Doyenne ou doyen	Nommé par le VRER 2024 07 à 2027 06
Postras, Gérard	Doyenne ou doyen	Nommé par le VRER 2025 07 à 2028 06
Auger, Claudine	Membre du corps professoral et du Sénat du campus de Shippagan	Élue par le Sénat 2024 08 à 2027 06
Boucher, Carole	Membre du corps professoral du campus de Shippagan	Élue par l'APPUMCS 2023 11 à 2026 06
Coulibaly, Lacina	Membre du Sénat et du corps professoral du campus d'Edmundston	Élu par le Sénat 2025 07 à 2028 06

MEMBRE	QUALITÉ	PROVENANCE ET PÉRIODE D'EXERCICE
Fortin, Pierrette	Membre du corps professoral du campus d'Edmundston	Élue par le Sénat 2025 12 à 2028 06
Laplane, Gabriel	Membre du Sénat et du corps professoral et du Sénat du campus de Moncton	Élu par le Sénat 2024 08 à 2027 06
Esfahani, Hesam Seyyed	Membre du corps professoral du campus de Moncton	Élu par l'ABPPUM 2024 07 à 2027 06
Wheaton, Stéphanie	Registraire, avec voix consultative	D'office
Robichaud, Alexandre	Personne étudiante, membre du Sénat	Élu par le Sénat 2025 05 à 2026 04
Six personnes étudiantes, dont au moins une de cycles supérieurs (deux par campus, les membres de chaque campus provenant de facultés ou secteurs différents)		Choisies par les associations étudiantes
Landry, Janie	1. Personne étudiante du campus de Shippagan	Choisie par l'AÉUMCS 2025 09 à 2026 04
Poitras, Alexandre	2. Personne étudiante du campus de Shippagan	Choisie par l'AÉUMCS 2025 09 à 2026 04
Bouanga Koumbi, Therance Désiré	3. Personne étudiante du campus de Moncton	Choisi par la FÉCUM 2026 01 à 2026 04
Perron, Mathieu	4. Personne étudiante de cycle supérieur du campus de Moncton	Choisie par la FÉCUM 2025 05 à 2026 04
Rioux, Zoé	5. Personne étudiante du campus d'Edmundston	Choisie par l'AGÉÉUMCE 2025 08 à 2026 04
Allaoui, Said	6. Personne étudiante du campus d'Edmundston	Choisie par l'AGÉÉUMCE 2025 08 à 2026 04
Mélissa Kate Lelièvre/ Rita El Koury	La ou le registraire adjoint.e – Gestion des études ou sa déléguée ou son délégué à titre de secrétaire du comité, sans voix délibérative	D'office

Note portant sur le droit de vote

À noter que la présidente ou le président siège sans voix délibérative conformément à l'article 43 des *Statuts et règlements*. Il en va de même pour la secrétaire générale, la registraire et la secrétaire d'assemblée.

Résumé des dossiers

Le 2 février 2025

L'appelant, de la Faculté de droit, interjette appel au motif qu'il a fait face selon lui à de la discrimination et à un manquement au devoir d'accommodement puisque la Faculté refuse d'accorder une demande d'accommodement d'offre d'un cours en ligne pour un cours au choix (cours qui n'est pas offert en ligne selon la carte des programmes). L'appelant demeure à Fredericton. À la demande de l'appelant, le dossier a été reporté en raison d'un problème de santé important. Par la suite, l'appelant a obtenu son diplôme en février 2026. Le Secrétariat général a fermé le dossier en juin 2026.

Le 8 février 2025

L'appelant, de la Faculté de droit, interjette appel au motif qu'il souhaite « une éducation véritablement inclusive ». Il estime être victime d'une « discrimination systémique ». L'appelant demande que des mesures d'accommodement soient mises en place « afin de garantir un accès équitable à l'éducation conformément aux principes de l'égalité réelle ». À la demande de l'appelant, le dossier a été reporté en raison de problème de santé important. Par la suite, l'appelant a obtenu son diplôme en février 2026. Le Secrétariat général a fermé le dossier en juin 2026.

Le 25 mars 2025

L'appelante conteste la décision de la Faculté de droit d'avoir refusé son admission au programme de *Juris Doctor* (J.D.). Après examen du dossier, le Comité d'appel conclut le 17 juin 2025 que la Faculté de droit a respecté les procédures établies et elle a appliqué adéquatement les critères d'admission. L'appel est rejeté et la décision du comité d'admission est maintenue. L'appelante a choisi par la suite de déposer une demande en révision judiciaire à la Cour du Banc du Roi. Cette audience a eu lieu le 5 septembre 2025 et cette demande a été rejetée (Voir S.M.R. c. Université de Moncton – 2025 NBBR 209).

Le 25 avril 2025

L'appelant, du campus d'Edmundston, interjette appel sur la sanction obtenue à la suite d'une évaluation de dossier portant sur la fraude académique (règlement académique 10.9.3). Le Comité d'appel a rejeté le grief considérant qu'il est d'avis qu'il y a eu violation du règlement et que les procédures d'évaluation ont été menées conformément aux pratiques établies. L'audience a eu lieu le 7 août 2025 au pavillon Simon-Larouche, campus d'Edmundston.

Le 25 avril 2025 (resoumis le 28 avril 2025)

L'appelante, du campus d'Edmundston, interjette appel sur la sanction obtenue à la suite d'une évaluation de dossier portant sur la fraude académique (règlement académique 10.9.3). Le Comité d'appel a rejeté le grief considérant qu'il est d'avis qu'il y a eu violation du règlement et que les procédures d'évaluation ont été menées conformément aux pratiques établies. L'audience a eu lieu le 7 août 2025 au pavillon Simon-Larouche, campus d'Edmundston.

Le 1^{er} mai 2025

L'appelante, de la Faculté des arts et sciences sociales, interjette appel en raison d'un échec dans un cours qui selon elle n'est pas lié à son programme, mais qui est obligatoire pour satisfaire l'OFG5. Elle souhaite obtenir une mesure académique exceptionnelle pour diplômer. Au final, l'appelante n'a pas déposé son mémoire malgré des échanges de courriels jusqu'au 22 août 2025. Le Secrétariat général a fermé le dossier en décembre 2025.

Le 13 mai 2025

L'appelant, du campus d'Edmundston, interjette appel au motif d'une révision de note. Le Comité d'appel a tenu audience le 28 juin 2025 au pavillon Simon-Larouche, campus d'Edmundston. Les procédures ayant été respectées, l'appel a été rejeté.

Le 19 juin 2025

L'appelante, étudiante à la Faculté des sciences de l'éducation, demande au Comité d'appel de ré-évaluer *le projet final et si la note de passage n'est toujours pas atteinte, octroyer 2 des 3 crédits* ». L'appelant a été avisée que le Comité d'appel du Sénat académique n'est pas en mesure de ré-évaluer le projet final et attribuer une nouvelle note. Ce travail est fait par le Comité de révision au niveau de la faculté. L'appelante a été avisée que le Comité d'appel du Sénat académique ne peut pas non plus octroyer des crédits pour un cours. L'appelante n'a pas donné suite au dossier.

Le 14 août 2025

L'appelante conteste la décision de la Faculté de droit concernant sa non-admission au programme de *Juris Doctor* (J.D.). Après examen du dossier, le Comité d'appel conclut que le processus a été mené conformément aux procédures et aux exigences d'admission en vigueur. L'appel est rejeté le 9 avril 2026. L'appelante a choisi par la suite de déposer une demande en révision judiciaire à la Cour du Banc du Roi. Cette audience aura lieu le 2 décembre 2026.

Le 25 août 2025

L'appelante conteste la note qu'elle a obtenu lors d'un cours clinique à la FSSSC. L'appelante est d'avis qu'elle aurait dû recevoir des évaluations négatives ou une rétroaction négative au cours du stage afin qu'elle puisse s'améliorer et reconnaître qu'il y avait des difficultés. Le dossier a été examiné par le bureau de l'ombud, le Secrétariat général et la FSSSC en tenant compte de divers éléments de procédure. L'appelante a retiré l'appel et a eu la permission de reprendre son cours au semestre suivant.

Le 21 mai 2026

L'appelante, étudiante à la FASS, conteste la sanction qu'elle a reçue à la suite de l'utilisation non autorisée d'outils IA lors de deux examens. L'audience a eu lieu le 31 août 2026 et le Comité d'appel a rejeté l'appel.

Remerciements

Nous tenons à remercier la présidence du Comité d'appel, M. Jacques Paul Couturier, les membres, les intervenantes et intervenants, ainsi que les gestionnaires de dossiers pour l'excellent travail et la bonne collaboration tout au long de l'année. Merci beaucoup!


Lynne Castonguay
Secrétaire générale


Mélissa Kate Lelièvre
Registraire adjointe – Gestion des études
Secrétaire d'assemblée du Comité